

leurs cellules en représaille de leur tentative d'évasion. Des lors, il devenait quasi impossible, face à l'opinion, de remettre les évadés aux bourreaux responsables d'un tel massacre. Mais il s'en est fallu de peu pour que l'Unité Populaire chilienne rende à la dictature argentine un service policier en échange d'un service commercial.

Le carcan de la légalité

Allende, nous l'avons déjà dit, a été élu à la présidence par une majorité relative le 4 septembre 70.

Dans un tel cas, le Parlement est appelé à ratifier le résultat de l'élection présidentielle. Avant de montrer son respect de la légalité en acceptant, au Parlement, de reconnaître un président issu de l'Unité Populaire, la démocratie chrétienne a cependant pris des précautions. Le 24 septembre 70, vingt jours après le résultat des élections, elle demandait par un texte au futur président de se prononcer sur certaines questions essentielles. Le texte soulignait en particulier :

« Nous voulons un Etat de droit. Ceci requiert l'existence d'un régime politique à l'intérieur duquel l'autorité soit exclusivement exercée par les organes compétents : exécutif, législatif et judiciaire... Sans intervention d'autres organes de fait qui agiraient au nom d'un soi-disant pouvoir populaire... Nous voulons que les forces armées et les corps de carabiniers continuent d'être une garantie de notre système démocratique. Ce qui implique que soient respectées les structures organiques et hiérarchiques des forces armées, et du corps des carabiniers... ».

Voilà une bourgeoisie cultivée, éduquée, qui sait aller droit au but, sobrement. Elle met d'emblée en évidence les deux conditions garantissant que l'expérience de l'UP ne franchira pas un point de non-retour :

1) respect de l'autonomie de l'armée ;

2) refus de tout organe direct de pouvoir populaire de type soviétique ou conseil.

C'est dit clairement ; on peut seulement regretter que les partis ouvriers n'y répondent pas de manière aussi claire et directe.

Mais la démocratie chrétienne, et derrière elle les secteurs dynamiques de la bourgeoisie chilienne, ne se sont pas contentés de promesses et d'engagements verbaux. Certes, Allende avait répondu positivement aux questions de la démocratie chrétienne en affirmant notamment que *« l'Unité Populaire n'aurait aucun droit de regard que la nomination du haut commandement... »*. Mais, le 15 octobre, la Chambre approuvait un texte connu sous le nom de *« Statut des garanties »* qui codifiait les limites légales imposées par la bourgeoisie à l'UP.